

## En moins de 10 ans, la surface consacrée à l'**agriculture Bio** a plus que doublé



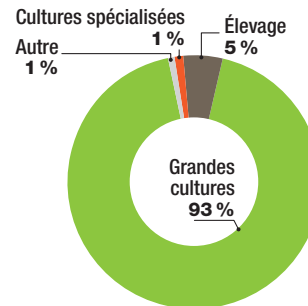
# L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE

## L'AGRICULTURE

### 1 L'ACTIVITÉ AGRICOLE

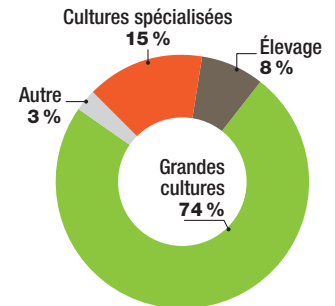
Les espaces agricoles franciliens couvrent près de la moitié du territoire régional. Ils se caractérisent par leur grande richesse agronomique, résultant principalement des apports éoliens de limons reçus lors des périodes géologiques récentes. Cette fertilité des sols a contribué à faire de l'Île-de-France l'une des régions agricoles les plus performantes de France, le « grenier à blé » du pays. Seules les parties les plus humides, comme la Brie occidentale et le plateau des Yvelines, ou les plus pauvres, comme dans le massif de Fontainebleau, laissent place à la forêt. Le Bassin parisien, dont l'Île-de-France constitue le cœur, est la première zone céréalière d'Europe et l'une des plus importantes dans le monde.

Superficie agricole utilisée (SAU) par catégorie d'exploitation

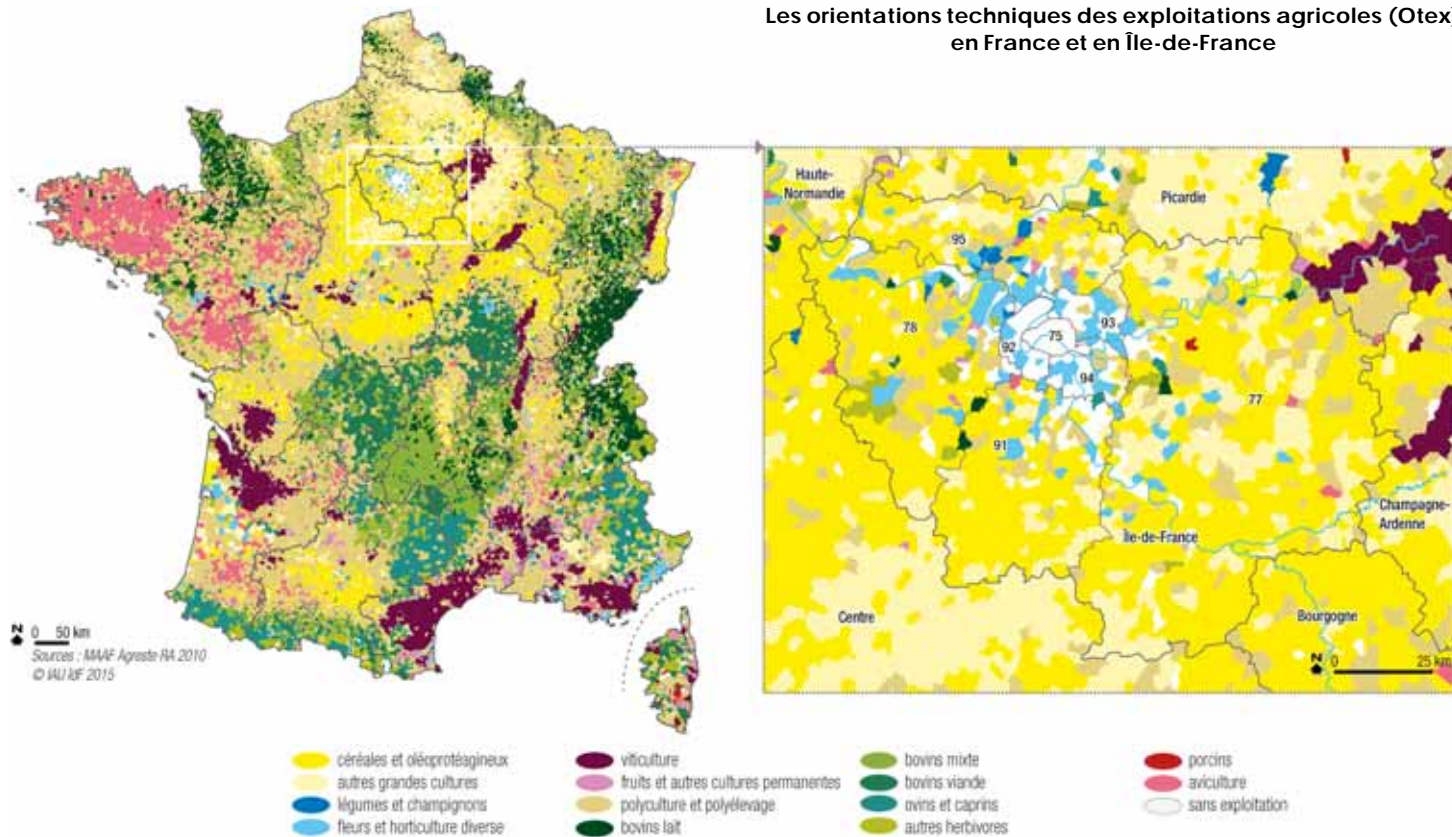


Source : Agreste, recensement agricole 2010

Importance économique (production brute standard) en 2010 par catégorie d'exploitation



### Les orientations techniques des exploitations agricoles (Otex) en France et en Île-de-France



Les grandes cultures prédominent, occupant 93 % de la surface agricole régionale. L'agriculture spécialisée (maraîchage, arboriculture, pépinières, horticulture, légumes de plein champ), malgré sa faible part (1 % de la superficie agricole utilisée/SAU et 10 % des exploitations), représente un poids économique non négligeable (15 %).

Source : Agreste, recensement agricole.

L'élevage, bien que peu présent, contribue également à la diversité des productions franciliennes. Certaines ont d'ailleurs fait la renommée de l'Île-de-France : brie de Meaux, brie de Melun, plantes aromatiques et médicinales... La région se distingue aujourd'hui dans un certain nombre de domaines : c'est la 1<sup>re</sup> région productrice de



A. Lacouchie/IAU idF

Champ de blé à Nangis (77)

persil et de cresson, la 3<sup>e</sup> pour les oignons blancs et les fleurs coupées, la 4<sup>e</sup> pour les plantes en pots et la 5<sup>e</sup> pour les radis, la salade et les plantes à massifs.

Les espaces agricoles franciliens sont toutefois fortement marqués par le contexte urbain et périurbain. Ceci offre des avantages (basin de consommateurs à proximité, réseau de transport bien développé, présence du Min de Rungis...) mais aussi un certain nombre de contraintes (pressions foncières, problèmes de circulation, en particulier pour approvisionner le cœur de l'agglomération, déprédations...). La préservation de ces terres agricoles si fertiles est un véritable enjeu, encore plus prégnant dans un contexte mondial de défi alimentaire, de changement climatique et de crise énergétique. La question de l'alimentation, pour une grande région comme l'Île-de-France, a été tout particulièrement remise en avant ces derniers temps. Elle est notamment posée parmi les thématiques transversales du schéma directeur Île-de-France 2030. On assiste à un développement des circuits courts ou de proximité (Amap, la Ruche qui dit oui, introduction de produits locaux dans la restauration collective et la grande distribution...). Cet engouement pour redévelopper une agriculture alimentaire de proximité ne doit pas laisser penser que l'Île-de-France peut tendre vers l'autosuffisance. En effet, il faudrait nourrir 19 % de la population française avec 2 % de la SAU française, sans oublier les limites pédoclimatiques. En revanche, préserver les terroirs, en développer de nouveaux, créer et soutenir des filières agricoles et agroalimentaires de proximité semblent tout à fait intéressants d'un point de vue traçabilité, diversification, paysage, services,

multifonctionnalité, savoir-faire, variétés locales, emplois locaux... Outre leur fonction de production, alimentaire et non alimentaire, les espaces agricoles remplissent d'autres missions, indispensables à l'équilibre de la région.

Contribuant à la diversité biologique, ils jouent un rôle essentiel au regard des enjeux environnementaux, notamment énergétiques et climatiques. Même si les pratiques restent encore à améliorer, par exemple au regard de la qualité de l'eau, des sols et de la biodiversité, ils participent au maillage écologique de l'Île-de-France. Ils constituent en effet une matrice naturelle favorable aux connexions biologiques et au fonctionnement de l'écosystème régional. Ils sont le support d'une biodiversité spécifique à développer (plantes messicoles, insectes, oiseaux et petits mammifères spécialisés, agrobiodiversité des plantes cultivées et des animaux d'élevage). Ils permettent également de limiter la vulnérabilité vis-à-vis des risques naturels et constituent une opportunité de développement des matériaux biosourcés et des énergies renouvelables.

Enfin, les espaces agricoles sont source d'aménité et d'identité, en jouant un rôle social majeur. Ils concourent à la variété et à la qualité des paysages, offrent des zones de calme, des aires de respiration et de nature, supports de circulations douces...

La préservation des superficies agricoles, comme partie intégrante de l'organisation spatiale et de l'aménagement régional, est essentielle. Les espaces agricoles et les sols sont des ressources limitées et précieuses. Ils doivent être préservés ou consommés avec beaucoup de précaution et de modération.

## 2 LES ÉVOLUTIONS MARQUANTES DE CES DERNIÈRES ANNÉES : 2000-2010

Selon le dernier recensement agricole, en 2010, la région a perdu plus d'une exploitation sur 5 en 10 ans : 5 000 exploitations en 2010 contre 6 500 en 2000. Le mouvement de baisse des exploitations s'est cependant un peu ralenti (- 23 % entre 2000 et 2010) par rapport à la période 1988-2000 (- 33 %).

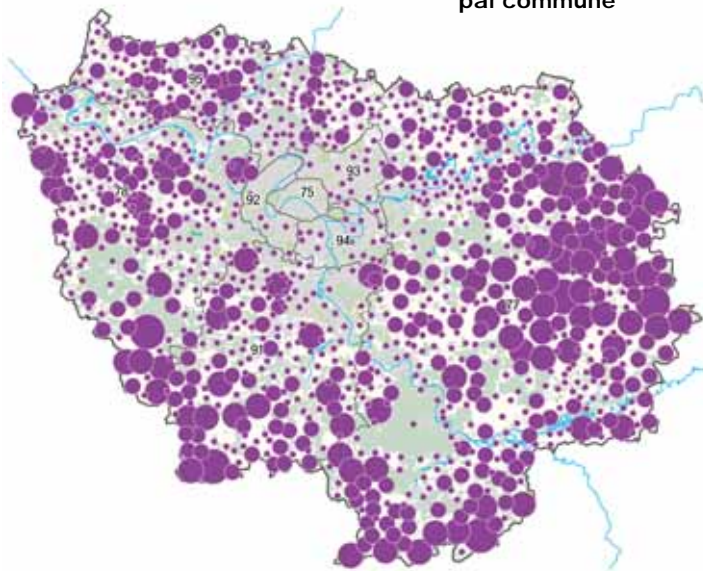
### Superficie agricole utilisée (SAU), exploitations, exploitants

	Île-de-France		France	
	2010	Évolution depuis 2000	2010	Évolution depuis 2000
<b>SAU (milliers ha)</b>	569	-2%	26 963	-3%
<b>SAU moyenne</b>	113	27%	55	31%
<b>Exploitations agricoles</b>	5 026	-23%	489 977	-26%
<b>Chefs d'exploitation et coexploitants</b>	6 296	-19%	603 884	-21%

Source : Agreste, recensements agricoles

- Parallèlement, la surface agricole utilisée (SAU) a diminué de 2 %. Elle représente 48 % du territoire régional en 2010. Le seuil symbolique des 50 % a été franchi : pour la 1<sup>re</sup> fois l'agriculture représente moins de la moitié du territoire régional.
- La forte baisse du nombre d'exploitations et le relatif maintien de la SAU s'expliquent par la forte augmentation de la taille des exploitations. La surface moyenne est aujourd'hui de 113 ha (+ 27 % en 10 ans).

### Le nombre d'exploitations par commune



#### Nombre d'exploitations agricoles



0 10 km  
 Sources : MAAF Agreste RA 2010  
 © IAU îdF 2015

- Une autre évolution, déjà à l'œuvre, se confirme : la spécialisation des exploitations et le développement des statuts juridiques. Le nombre d'exploitations céréalières de plus de 200 ha a augmenté et celui des grosses exploitations horticoles-maraîchères se maintient. On note par contre une forte régression des exploitations mixtes ou de petite taille.

Source : Driaaf, service régional d'information statistique et économique



Champ de salades dans la plaine de Bière (77)

L. de Biasi/IAU îdF

### 3 QUELQUES CHIFFRES RÉCENTS

#### Principales cultures

Productions végétales	Superficie 2013 (ha)
Céréales	365 271
Oléagineux	80 692
Protéagineux	20 621
Betteraves industrielles	39 935
Superficie toujours en herbe des exploitations	16 742
Ensemble prairies des exploitations	22 057
Légumes	4 432
Fleurs	487
Vignes	26
Cultures permanentes*	1 792

Source : Agreste, statistique agricole annuelle

\*Hors vignes

#### Élevage

Cheptels	Effectifs 2013
Bovins	29 112
Équidés	7 811
Caprins	2 117
Ovins	10 908
Porcins	7 527

Source : Agreste, statistique agricole annuelle

### 4 LES CIRCUITS COURTS ET LES FILIÈRES COURTES DE PROXIMITÉ

Les « circuits courts » ont été officiellement définis (plan Barnier, 2009) comme des modes de commercialisation des produits agricoles qui s'exercent soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

- Exemples de vente directe du producteur au consommateur : vente à la ferme, vente collective, vente sur les marchés, vente en tournée ou à domicile, vente par correspondance, vente organisée à l'avance (Amap).
- Exemples de vente indirecte avec un seul intermédiaire : restauration (traditionnelle, collective, commerçant-détaillant (épicerie de quartier...)).

Les concepts et les définitions se multiplient pour décrire les types de distribution et de consommation mettant en avant les productions locales et les liens entre producteurs et consommateurs.

L'expression « filières courtes de proximité » s'utilise de plus en plus en Île-de-France, intégrant les filières mises en œuvre avec un nombre réduit d'intermédiaires (le meunier et le boulanger pour le blé, l'abattoir et le boucher pour la viande...) et la proximité géographique.

Ces systèmes contribuent au développement d'une production durable et d'une consommation responsable. Ils complètent l'offre alimentaire traditionnelle, grandement majoritaire. Ils répondent aux demandes des consommateurs en produits authentiques, de saison,

## Mode de commercialisation principal en circuit court (hors vins), en % des exploitations

Vente à la ferme	49,8
Vente sur les marchés	26,6
Vente avec un seul intermédiaire : commerçant détaillant	4,9
Vente en paniers	4,5
Vente en point de vente collectif	4,4
Vente avec un seul intermédiaire : grandes et moyennes surfaces	4,4
Vente en tournée ou à domicile	2,2
Vente en salons et foires	1,4
Vente avec un seul intermédiaire : restauration commerciale	1,2
Vente par correspondance	0,4
Vente avec un seul intermédiaire : restauration collective	0,4

Source : Agreste, recensement agricole 2010



Vente directe (Yvelines)

de proximité, en traçabilité et en lien social. Ils apportent aux agriculteurs une valorisation de leur production. Ils constituent un enjeu de développement durable des territoires dans lesquels ils sont présents. D'après le recensement agricole de 2010, environ 800 exploitations, soit 16 % des exploitations franciliennes, pratiquent des modes de commercialisation courts.

Cette proportion a fortement diminué en 10 ans alors que l'Île-de-France offre un bassin de 12 millions de consommateurs. La baisse est corrélée au fort recul des secteurs maraîcher et arboricole. Cependant, 2 exploitations sur 3 produisant des fruits et légumes les distribuent aujourd'hui en circuit court. Les légumes sont les produits les plus vendus dans ce type de circuit.

Toutefois, les exploitations recourant majoritairement aux circuits courts sont les exploitations à dominante grandes cultures. Cela s'explique par leur prédominance en Île-de-France et par le fait qu'à côté des cultures céréalières, elles développent la production de légumes et l'élevage.

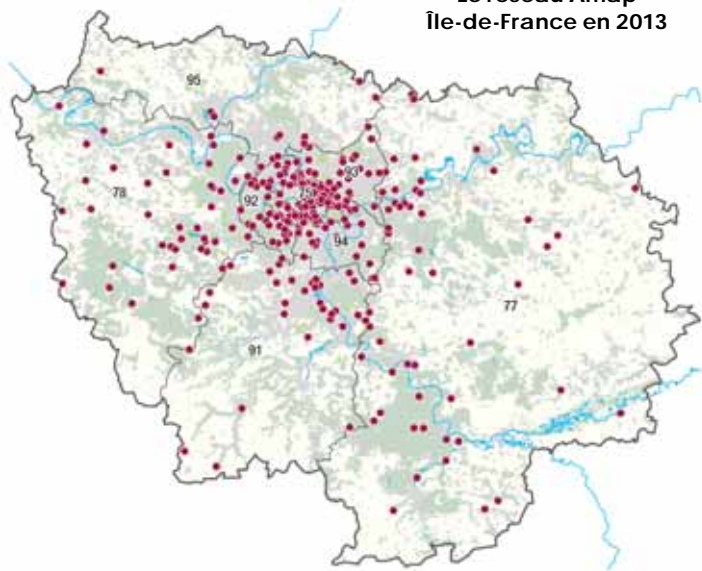
Source : Agreste, recensement agricole 2010

La vente à la ferme est le principal mode de commercialisation des circuits courts en Île-de-France. Pour autant, la plupart des agriculteurs passent par plusieurs types de distribution. Les ventes de paniers, du genre Amap, qui connaissent un engouement chez les consommateurs urbains et les médias, ne totalisent que 5 % des circuits courts. Elles sont cependant un symbole fort des nouveaux liens producteurs/consommateurs.

Au niveau régional, les produits franciliens sont identifiés et valorisés



### Le réseau Amap Île-de-France en 2013



#### Les Amap

- localisation d'un point de distribution d'une Amap francilienne

N 0 10 km  
Sources : IAU ÎdF & Réseau Amap ÎdF 2014  
© IAU ÎdF 2015

à travers la marque « Saveurs Paris Île-de-France » mise en place par le centre régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire (Cervia).

300 exploitations franciliennes vendent des légumes en circuit court.

Source : Agreste, recensement agricole 2010.

### LES AMAP EN ÎLE-DE-FRANCE

La première Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap) a été créée à Pantin en 2003 avec un maraîcher bio installé à Chaussy (95). Le réseau régional a été créé un an après.

En 2013, on compte :

- 289 groupes en Amap sur la région Île-de-France, dont 216 adhérents au réseau Amap Île-de-France ;
- environ 210 producteurs fournissant les Amap franciliennes, dont 107 franciliens.

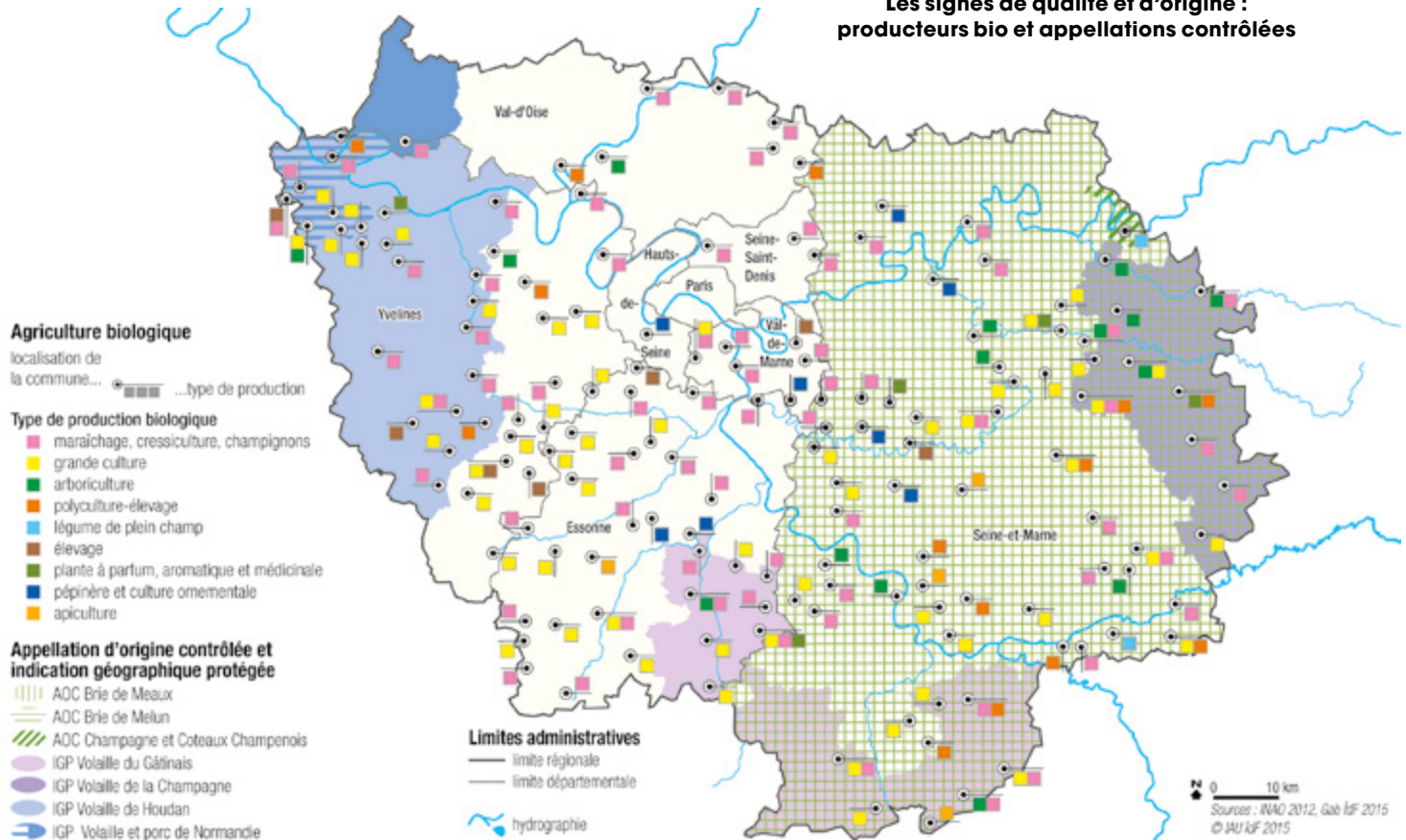
Source : réseau Amap Île-de-France

## 5 LES DÉMARCHES QUALITÉ ET LES DISPOSITIFS À OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

### LES PRODUCTIONS SOUS SIGNE OFFICIEL DE QUALITÉ ET D'ORIGINE

Les signes d'identification de la qualité et de l'origine garantissent l'origine des produits (appellation d'origine contrôlée/ AOC, appellation d'origine protégée/AOP, indication géographique protégée/IGP),

## Les signes de qualité et d'origine : producteurs bio et appellations contrôlées



le respect de l'environnement et du bien-être animal (Agriculture biologique/AB), des processus de production ou de fabrication de qualité supérieure (Label rouge) et/ou une recette traditionnelle (spécialité traditionnelle garantie/STG). Leur attribution atteste qu'ils sont conformes à un cahier des charges contrôlé par un organisme indépendant, accrédité par les pouvoirs publics.

En Île-de-France, en dehors de la mention « Agriculture biologique » et des AOC « brie de Meaux » et « brie de Melun », les signes officiels de qualité sont relativement peu utilisés.

### LA MARQUE PARC

La marque Parc (parc naturel régional) est une marque collective protégée. Elle exprime l'attachement au territoire avec des produits et services qui valorisent le patrimoine culturel local. Par sa dimension humaine, elle met en valeur les savoir-faire locaux. Elle contribue au respect de l'environnement et au renforcement de sa richesse.

Exemples de marques Parc :

- Pour le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse :
  - Savoir-faire : mobilier et menuiserie ;
  - Produits : escargots, fromages et produits laitiers ;
  - Accueil : restaurants et hébergements, prestations d'accompagnement de loisirs et de découverte.
- Le PNR Oise-Pays de France a développé la marque « Accueil du parc naturel régional Oise-Pays de France » avec des propriétaires de gîtes et de chambres d'hôtes.

## 6 LES MESURES ET LES DISPOSITIFS À OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

### LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE ET DE PROXIMITÉ

Cette stratégie est une suite logique à la prise de responsabilité de la gestion des fonds européens agricoles par la région, à l'adoption du schéma directeur de la région Île-de-France (Sdrif), du schéma régional climat air énergie (SRCAE), du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et de la stratégie régionale de développement économique et de l'innovation (SRDEI). Elle rassemble les actions déjà menées par la région, pour les actualiser. Elle fixe de nouveaux objectifs et crée de nouveaux outils pour accompagner les agriculteurs franciliens.

L'agriculture est un secteur stratégique tant sur le plan économique qu'environnemental. La stratégie doit permettre d'accompagner l'évolution de l'agriculture francilienne vers plus de durabilité et de proximité. L'objectif est de promouvoir une agriculture qui réponde mieux aux besoins des Franciliens – en particulier la qualité de l'alimentation et sa provenance –, et offre aux agriculteurs une activité pérenne et des revenus stables.

La stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité se décline selon 3 axes :

- protéger les terres agricoles, en mettant en œuvre le schéma directeur de la région Île-de-France (Sdrif) et renforcer l'installation ;
- accentuer la transition agroécologique et développer l'agriculture biologique ;

- promouvoir le développement et la diversification des filières économiques locales.

## FOCUS SUR LES RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX

Les mesures agroenvironnementales (MAE) sont destinées à promouvoir les pratiques agricoles innovantes et respectueuses de l'environnement. Cofinancées par l'Europe (Feader), l'État, le conseil régional d'Île-de-France, le conseil départemental de Seine-et-Marne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie, elles se traduisent par des aides financières accordées aux exploitants agricoles.

Sur la base du volontariat, les agriculteurs acceptent de modifier leurs méthodes de travail et d'entretenir leurs surfaces (entretien des haies, restauration de mares...) pour une meilleure prise en compte de l'environnement. Ils s'engagent ainsi à suivre un cahier des charges défini par un opérateur agroenvironnemental, qui décrit précisément les conditions techniques à respecter pour bénéficier des aides financières.

En Île-de-France, les MAE figurent dans le document régional de développement rural (DRDR), où elles sont codifiées sous l'appellation « mesures 214 ». Elles s'articulent autour de 4 types de dispositifs :

- conversion à l'agriculture biologique ;
- mesures agroenvironnementales territorialisées autour des enjeux eau, Natura 2000 et autres (paysages, biodiversité ordinaire et érosion des sols) ;
- protection des races animales locales menacées de disparition ;
- apiculture.

## Le dispositif agriculture biologique

Le plan Barnier « Agriculture biologique : horizon 2012 » et le Grenelle de l'environnement préconisaient le triplement des surfaces certifiées en agriculture biologique, de 2 % à 6 % de la SAU en 5 ans (jusqu'à 20 % en 2020 au niveau national, soit 10 fois la surface de départ). Au niveau régional, cette préconisation correspondrait à un passage de 0,8 % à 8 % de la SAU à l'horizon 2020.

Source : plan de développement 2009-2013 de l'agriculture biologique en Île-de-France

L'objectif national du plan « Ambition bio 2017 » est le doublement des surfaces dans les 5 années à venir par rapport à fin 2012. Les objectifs à atteindre au niveau de l'Île-de-France sont fixés dans le plan bio régional 2014-2017.

Source : Ambition bio 2017 en Île-de-France

## Évolution de l'agriculture biologique sur les 10 dernières années

	2004	2012	2013	2014
<b>Nombre de structures certifiées</b>	70	186	197	200
<b>Nombre d'hectares</b>	3 904	8 316	8 926	9 445

Source : GAB Île-de-France.

## Répartition des productions biologiques

Productions	Superficies	Nombre de fermes
<b>Grandes cultures</b>	6 599	65
<b>Élevage</b>	1 841	22
<b>Légumes</b>	889	86
<b>Arboriculture et petits fruits</b>	98	16
<b>Horticulture</b>	18	7
<b>Apiculture</b>	-	4

Source : GAB Île-de-France



S. Rossi/IAU idf

Ruches en Seine-et-Marne

Le plan de développement de l'agriculture biologique élaboré entre l'État et la région pour la période 2009-2013 représente un investissement financier de la région de 5,6 millions d'euros. Il comporte 28 actions et 64 mesures sur les volets foncier, aménagement, accompagnement technique, expérimentation, recherche, structuration des filières et enseignement.

Source : conseil régional

En Île-de-France, au 31 décembre 2014, l'agriculture biologique représente :

- 9 445 ha en agriculture biologique et en conversion, soit 1,65 % de la SAU régionale ;

### La MAE « apiculture et races menacées »

MAE	Année	Agriculteurs engagés	Aide régionale annuelle en €
Protection des races menacées	2009	1	1 071
	2010	0	0
	2011	0	0
	2012	0	0
	2013	2	950
	TOTAL	3	2 021
Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité	2009	2	4 250
	2010	1	2 295
	2011	2	3 850
	2012	1	1 360
	2013	3	7 420
	TOTAL	9	19 175

Source : conseil régional

- 200 structures certifiées bio ou en conversion, soit 4 % des exploitations agricoles.

Source : GAB Ile-de-France

### La MAE « apiculture et races menacées »

Pour la période 2009-2013, 9 apiculteurs sont concernés : ils font évoluer leurs pratiques pour les mettre au service de la biodiversité. Quant aux races menacées, 3 éleveurs sont aidés pour le maintien sur leur exploitation d'espèces animales menacées.

Le montant prévu pour 5 ans est de 105 980 €.

Source : conseil régional

## Le dispositif Prairie

Le programme régional agricole d'initiative pour le respect et l'intégration de l'environnement (Prairie) est un appel à projets agroenvironnementaux territoriaux qui s'adresse aux collectivités territoriales, aux établissements publics, aux chambres consulaires et aux associations, en particulier celles en faveur de la protection de l'environnement. Les projets doivent avoir pour objectif d'améliorer, sur un territoire pertinent, la qualité de l'environnement dans l'un des champs suivants :

- eau : amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles ;
- sols : lutte contre l'érosion et maintien de la fertilité ;
- biodiversité : maintien de la diversité des agrosystèmes ;
- paysages : mise en valeur et protection des paysages franciliens.

Le programme prévoit pour chaque projet 2 types de bénéficiaires : le porteur du projet, auquel la région apporte son soutien financier, et les agriculteurs du territoire concernés par la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales retenues par le porteur du projet. Ces mesures sont cofinancées par la région (45 %) et par l'Europe au titre du fonds européen d'orientation et de garantie agricole (Feoga) à 55 %. Pour la période 2009-2013, le nombre de contrats signés avec des agriculteurs est de 138, et l'aide régionale prévisionnelle sur 5 ans est de 1 356 740 €.

Source : conseil régional

## Opérations et territoires concernés par les contrats Prairie pour la période 2009-2013

Opération	Organisme porteur	Nombre d'agriculteurs engagés
Préservation de la chouette chevêche	Centre ornithologique d'Île-de-France	12
Protection de l'œdicnème criard	Association NaturEssonne	1
Lutte contre le ruissellement et préservation de la qualité de l'eau dans la vallée du Sausseron	Syndicat mixte d'étude et de réalisation du contrat de bassin de la vallée du Sausseron (SMERCVS)	12
Amélioration de la biodiversité en Seine-et-Marne (2009-2013)	Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne (CG77 en 2012)	24
Restauration de la trame verte et bleue (2013)	PNR de la Haute Vallée de Chevreuse	23
Lutte biologique en vergers franciliens (2012)	Union des vergers en Île-de-France (Uvergif)	15
Biodiversité parc naturel régional du Vexin français	PNR du Vexin	51
<b>TOTAL</b>		<b>138</b>

Source : conseil régional

## LA GESTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES POUR LES PRINCIPALES GRANDES CULTURES

L'indicateur de fréquence de traitement moyen (IFT) permet de suivre l'évolution de la consommation de pesticides. Il comptabilise le nombre de doses homologuées utilisées sur un hectare au cours d'une campagne. L'indicateur peut être calculé pour un ensemble de parcelles, une exploitation ou un territoire, et décliné par grandes catégories de produits (herbicides ou autres produits).

En Île-de-France, l'IFT moyen<sup>(1)</sup> en 2006 était de 4,49 (herbicides 1,46 ; fongicides 1,43 ; insecticides 0,95 ; autres phytosanitaires 0,65).

En 2011, l'IFT moyen était de 5,6 (herbicides 1,7 ; autres phytosanitaires 3,9).

Source : « Enquête Pratiques culturales 2011 : les traitements phytosanitaires sur les grandes cultures », *Agreste Les Dossiers*, n° 18, novembre 2013

### Pour en savoir plus :

[www.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010](http://www.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010)

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

[www.bioiledefrance.fr](http://www.bioiledefrance.fr)

[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

<http://j.mp/mementoidf2015>

(1) IFT calculé à partir des données de l'enquête Pratiques culturales 2006.

# LA SYLVICULTURE

## 1 LA POLITIQUE FORESTIÈRE FRANÇAISE

La majorité de la forêt française a pour vocation de produire du bois d'œuvre de qualité, dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle, c'est-à-dire soucieuse de la conservation de la diversité biologique, du maintien des potentialités des sols, en évitant toute évolution irréversible.

La vocation multifonctionnelle de la forêt et des équilibres entre les différentes fonctions (économique, sociale et environnementale) a été réaffirmée par la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001, de manière à répondre aux nouvelles attentes de la société vis-à-vis des forêts : cadre de vie, accueil et loisirs, environnement, protection de l'air et de l'eau, production et utilisation d'éco-matériaux à base de bois, puis par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 qui a mis l'accent sur la fonction productive : « Afin d'améliorer la production et la valorisation économique du bois, tout en respectant les conditions d'une gestion durable des forêts, il est établi dans chaque région un plan pluriannuel régional de développement forestier ». Le PPRDF d'Île-de-France pour la période 2012-2016, approuvé le 7 décembre 2012, est consultable sur le site de la Driaaf.

► <http://www.draf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr>

En Île-de-France, la fonction d'accueil est prédominante dans les forêts publiques depuis les années 1950/60. Près de 100 millions de

visites sont recensés dans les forêts publiques d'île-de-France sur les 200 millions de visites à l'échelon national, mettant la forêt d'île-de-France au cœur des patrimoines les plus visités de France, et donc des plus soumis à pression environnementale.

## 2 LA FORÊT EN ÎLE-DE-FRANCE

La superficie boisée régionale est de 287 313 ha selon le Mos 2012, soit près de 24 % de la superficie régionale. En ceinture verte, la superficie boisée est de 91 440 ha, soit près de 34 %.

Les espaces boisés ouverts au public couvrent 95 612 ha, selon la base de données espaces verts et boisés de l'IAU îdF (2013).

### LA NATURE DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

Même si la forêt francilienne est surtout connue pour ses grands massifs domaniaux, la forêt privée (160 500 ha) est largement majoritaire avec 66 % de la surface forestière totale. Elle appartient à près de 16 500 propriétaires (de 1 ha ou plus), qui détiennent en moyenne 9,7 ha. La question

### Surface de forêt par catégorie de propriété (en milliers d'ha)

	Privé		Public		TOTAL				
Île-de-France Ouest	80	±*	8	45	±	4	125	±	8
Seine-et-Marne	93	±	6	42	±	3	135	±	6
<b>TOTAL</b>	<b>173</b>	<b>±</b>	<b>10</b>	<b>87</b>	<b>±</b>	<b>5</b>	<b>260</b>	<b>±</b>	<b>10</b>

Source : IGN 2013 - Résultats des campagnes 2009-2013

\* Marge d'erreur pouvant varier de 8 par exemple.

du morcellement de la propriété privée est prégnante dans la région. La forêt publique se répartit entre les forêts domaniales (27%) et les forêts des collectivités, principalement détenues par la région par l'intermédiaire de l'Agence des espaces verts. Les quelques centaines d'hectares restants se répartissent entre forêts départementales et communales, ces dernières étant très peu nombreuses, contrairement à d'autres régions, notamment dans l'est du pays. Il n'y a pas d'association régionale ou départementale des communes forestières en Île-de-France.

### LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE GESTION DE LA FORÊT

Il s'agit de plans simples de gestion (PSG) pour la forêt privée et d'« aménagements » pour les forêts publiques. Leur durée de validité varie de 10 à 20 ans.

#### Les PSG par département

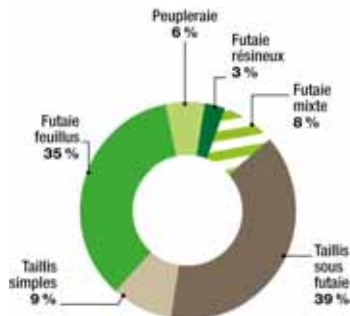
Département	Pas de PSG	
	Nb propriétaires	Superficie
Seine-et-Marne	8 478	35 334
Yvelines	3 993	12 547
Essonne	2 768	9 873
<b>TOTAL</b>	<b>15 240</b>	<b>57 754</b>

Département	Ayant un PSG	
	Nb propriétaires	Superficie
Seine-et-Marne	603	57 165
Yvelines	425	33 351
Essonne	225	12 066
<b>TOTAL</b>	<b>1 252</b>	<b>102 583</b>

Source : Agreste, enquête sur la structure de la forêt privée en 2012



### Répartition de la superficie forestière privée en fonction du type de peuplement (en %)

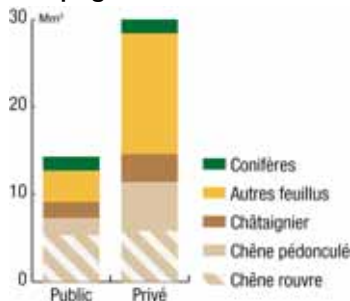


Source : Agreste, enquête sur la structure de la forêt privée en 2012

Les documents d'aménagement doivent permettre d'optimiser la capacité des écosystèmes forestiers à assurer, simultanément et dans la durée, les 3 principales fonctions de la forêt : écologique, économique et sociale.

Les PSG sont obligatoires pour les forêts privées de plus de 25 ha d'un seul tenant, et conseillés pour les forêts de plus de 10 ha. Les surfaces couvertes par un PSG s'élèvent à 102 583 ha.

### Répartition du volume de bois par essence et par propriété, campagnes 2009 - 2013



Source : IGN

### LE POTENTIEL DE PRODUCTION DE BOIS

#### Le volume de bois

68 % du volume total de bois se trouve en forêt privée, conformément à sa représentation en superficie. Les volumes à l'hectare sont similaires en forêt privée et en forêt publique. La moyenne régionale est de  $175 \pm 14 \text{ m}^3/\text{ha}$ . Elle était estimée à  $162 \text{ m}^3/\text{ha}$  pour les inventaires 2003-2004.

Les feuillus représentent 93 % du volume sur pied de la région. Le chêne rouvre et dans une moindre mesure le chêne pédonculé et le châtaignier sont les essences feuillues les plus représentées.

Les conifères (7 %) sont du pin sylvestre pour environ  $2,4 \text{ Mm}^3$  et les autres conifères pour moins d'un million de  $\text{m}^3$ . Ce pourcentage est une moyenne sur 5 années de relevés (2009-2013).

### L'accroissement forestier

Il s'agit de l'accroissement courant annuel sur écorce en  $\text{m}^3/\text{an}$ , calculé sur les 5 dernières années précédant l'année des mesures sur le terrain. Pour la période 2004-2013, l'accroissement forestier est estimé à  $1,4 \text{ Mm}^3/\text{an}$  par l'Inventaire forestier national (IFN).

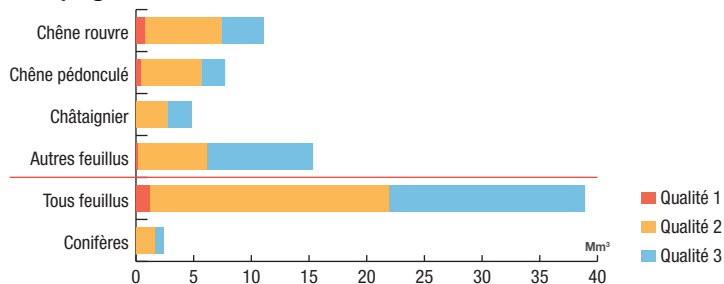
### LA QUALITÉ DU BOIS

L'Institut national de l'information géographique et forestière distingue 3 catégories de bois :

- **Catégorie 1** : Bois d'œuvre de grande qualité : tranchage, déroulage, ébénisterie, menuiserie fine ;
- **Catégorie 2** : Autres bois d'œuvre : autres sciages, menuiserie courante, charpente, caisserie, coffrages, traverses ;
- **Catégorie 3** : Bois d'industrie et bois de chauffage (rebut exclu).

La qualité de bois d'œuvre correspondant aux qualités 1 et 2 réunies représente 56 % du volume total sur pied, hors peupleraies (moyenne nationale 56 %). La qualité 1 représente moins de  $2 \text{ Mm}^3$ , soit à peine 3 %. Le chêne pédonculé est l'essence de meilleure qualité, avec 74 % du volume en qualité bois d'œuvre, suivie par le chêne rouvre (67 %

## Répartition du volume de bois par qualité et par essence, campagnes 2009-2013



Source : IGN

en bois d'œuvre) et le pin sylvestre (65 % en bois d'œuvre). Viennent ensuite le châtaignier et le hêtre.

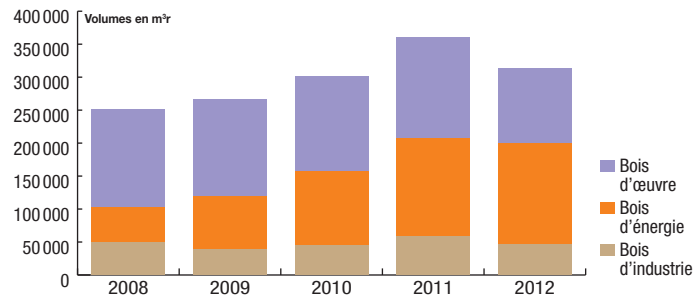
La qualité 3 représente 44 % du volume de la région.

## LA DIVERSITÉ DE LA FORÊT

43 essences forestières différentes sont identifiées dans les forêts franciliennes.

10 essences ont un volume supérieur à 1Mm<sup>3</sup> et représentent 86 % du volume de bois francilien. (chêne rouvre, chêne pédonculé, châtaignier, frêne, charme, pin sylvestre, bouleau, peuplier cultivé, hêtre, tremble). 7 essences sont des essences principales sur plus de 10 000 ha : chêne rouvre, chêne pédonculé, frêne, châtaignier, charme, pin sylvestre, bouleau. Ces forêts représentent plus de 80 % de la surface forestière régionale.

## Évolution du volume de bois récolté annuellement en Île-de-France (2008-2012)



Source : Agreste, enquête annuelle sur l'exploitation forestière.

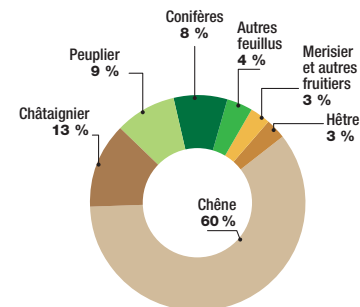
## LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

### La récolte de bois en 2012

Le volume de bois récolté en 2012 est de 314 300 m<sup>3</sup> ronds sur écorce.

112 700 m<sup>3</sup> bois d'œuvre, soit 36 % du volume total exploité avec une essence principale : le chêne ;  
153 700 m<sup>3</sup> bois d'énergie, soit 49 % ;  
47 900 m<sup>3</sup> de bois d'industrie, soit 15 %.

### Principales essences de bois d'œuvre récoltées en 2012



Source : Agreste, enquête annuelle d'entreprise sur l'exploitation forestière en 2012

## LA CERTIFICATION DE LA FORÊT

### Part de la forêt certifiée en Île-de-France

Il existe 2 principaux systèmes de certification de la forêt : PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières) et FSC (Forest Stewardship Council).

#### La certification PEFC

En Île-de-France, la forêt certifiée PEFC représente 114 840 ha et 299 propriétaires adhérents, soit 43 % des forêts franciliennes (21 novembre 2014).

La certification PEFC repose sur 3 piliers complémentaires :

- Un cahier des charges relatif à la gestion durable de la forêt qui s'applique aux propriétaires forestiers est décliné en 6 chapitres :
  - se former et s'informer ;
  - planifier et mettre en œuvre une gestion durable de sa forêt ;
  - adopter des mesures de préservation de la biodiversité et la protection des sols et de l'eau ;
  - adopter des mesures de maîtrise des risques ;
  - s'assurer de la qualité des travaux forestiers ;
  - promouvoir la certification forestière PEFC.

Il inclut notamment l'interdiction d'utiliser des OGM, l'obligation de conserver quelques arbres morts par hectare pour favoriser la biodiversité, de préférer la régénération naturelle...

- Un cahier des charges relatif à l'exploitation durable de la forêt qui s'applique à tout intervenant en forêt certifiée (propriétaires, exploitants forestiers et même les particuliers réalisant des coupes de

bois de chauffage). Il inclut l'obligation d'indiquer formellement le devenir des menus bois, de ne pas intervenir ou arrêter le chantier en cas de mauvaises conditions climatiques, d'éviter les bordures de cours d'eau pour déplacer les engins...

► Ces 2 cahiers des charges sont consultables sur le site internet : [www.pefc-france.org](http://www.pefc-france.org)

- La mise en place d'une chaîne de contrôle qui assure la traçabilité et la fiabilité des produits certifiés PEFC depuis la forêt jusqu'au produit fini, en passant par toutes les étapes de transformation et de commercialisation du produit en bois ou à base de bois.

Source : Centre régional de la propriété forestière Ile-de-France et Centre (CRPF)

#### La certification FSC

8 forêts publiques gérées par l'Agence des espaces verts (AEV) ont été labellisées en 2014 : Ferrières, Vallières, Maubué (Bois de Célie), les Buttes du Parisis, la Roche-Guyon, la Haute vallée de Chevreuse (bois de Port-Royal-des-Champs), les Buttes de Marsinval (bois de Verneuil) et Saint-Vrain. Elles représentent une superficie de 8 143 ha.

Source : AEV

Le FSC est un label environnemental, qui assure que la production de bois ou d'un produit à base de bois respecte les procédures censées garantir la gestion durable des forêts. La gouvernance de ce label se fonde sur 3 collèges qui traitent à parts égales des questions de qualité et performances environnementales, sociales et économiques. Le FSC est donc considéré comme un écolabel et un écosociolabel. Le FSC comprend 2 types de certifications : la certification de la gestion forestière et la certification de la chaîne de contrôle (chaîne de

traçabilité). Cette dernière est destinée à contrôler le bois tout au long de la chaîne d'approvisionnement jusqu'au client final, en passant par toutes les étapes de la production et de la transformation et éventuellement du recyclage de déchets bois-papier.

### **Les entreprises certifiées**

Sur un total de 220 entreprises certifiées PEFC en Île-de-France (30 octobre 2014), 125 concernent le secteur de l'imprimerie et de la chaîne graphique, 32 le négoce et 21 le secteur pâte et papier.

Source : CRPF

Concernant la certification FSC, 260 sites sont certifiés en Île-de-France (1<sup>er</sup> janvier 2014).

Source : FSC France

### **Pour en savoir plus**

[www.ign.fr](http://www.ign.fr)

[www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr](http://www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr)

[www.pefc-france.org](http://www.pefc-france.org)

[www.fsc-france.fr](http://www.fsc-france.fr)

<http://j.mp/mementoidf2015>